

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 150 (2005)
Heft: 10

Artikel: Une thèse sur la politique de l'armement en Suisse depuis 1850
Autor: Weck, Hervé de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346536>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une thèse sur la politique de l'armement en Suisse depuis 1850

La politique d'armement de la Suisse depuis la naissance de l'Etat fédératif en 1848, voilà un sujet qui, paradoxalement, reste méconnu. Le maj EMG Alexandre Vautravers, rédacteur en second de la *Revue militaire suisse*, a défriché ce « terrain miné » dans la thèse en sciences économiques et en histoire, *L'armement en Suisse depuis 1850. Carrefour des armées, de la technique et de l'économie*, qu'il a soutenue en 2004 aux Universités de Genève et de Lyon-2.

■ Col Hervé de Weck

Méthode et problématique

Son analyse croisée, qui recourt à l'histoire des techniques, à l'histoire économique et à l'étude quantitative permettant de déceler des tendances macro-économiques, applique au secteur de l'armement l'analyse du temps long, afin de remédier à la presbytie des acteurs. Elle s'applique à l'évolution technique des armements principaux, aux acteurs institutionnels suisses, publics et privés, aux processus d'acquisition, à la question de l'autarcie du pays, aux relations souvent tendues entre constructeurs publics et privés. L'approche sociale des groupes humains, des entreprises et des administrations révèle la position, les relations, les intérêts des acteurs, et permet d'établir des comparaisons avec des modèles étrangers.

Y a-t-il eu, entre 1850 et 1990, encouragement ou frein à

l'innovation, vu les conditions particulières du marché de l'armement en Suisse? Quoi qu'il en soit, des économies s'avèrent plus faciles à réaliser dans l'équipement (*Ausrüstung*) que dans l'armement à proprement parler (*Rüstung*).

Vu l'étendue de la période couverte, l'auteur se concentre sur des problèmes et des moments: l'Etat fédéral qui joue un rôle-clé, à la fois client, décideur et producteur, la mise sur pied des administrations centrales, le processus d'acquisition et de fabrication d'armement dans les années 1860-1870, les frictions entre le Service technique militaire et l'Etat-major général lors de la sélection des avions de combat, qui éclatent régulièrement jusqu'en 1968. Le Service technique militaire, simultanément juge et partie, cède alors la place au Groupement de l'armement. Au début des années 1990, les régies fédérales¹ commencent à être privatisées.

Dans quelle mesure l'armée suisse a-t-elle depuis 1850 une

politique cohérente d'armement, dont les conséquences se manifestent dans l'organisation des troupes et la doctrine?

Les avions avant les canons...

Entre 1914 et 1918, les progrès s'avèrent plus rapides dans le domaine du «plus lourd que l'air» que dans celui de l'artillerie. Les premiers avions militaires – situation originale – sont construits en Suisse dès 1915, soit une vingtaine d'années avant les premières pièces d'artillerie modernes. L'industrie suisse, largement spécialisée dans les microtechniques et l'horlogerie, se révèle mieux adaptée à la construction d'engins légers que d'armements lourds, et elle dispose d'une considérable expérience dans le travail des matériaux utilisés aux débuts de l'aviation, bois, toile, aluminium, alors qu'elle manque de matières premières et de savoir-faire dans les technologies de l'acier, des blindages, du durcissement et du forage des canons rayés.

¹ Eidgenössische Konstruktionswerkstätte Thun (K+W), Eidgenössische Waffenfabrik Bern (W+F), Eidgenössische Munitionsfabrik Thun, Altdorf (M+F), Eidgenössische Flugzeugwerke Emmen (F+W).

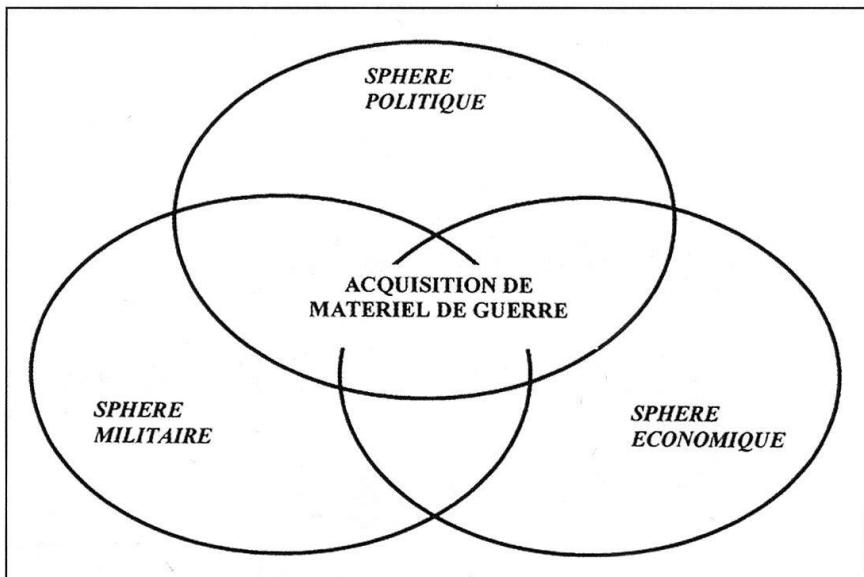
D'autre part, la Suisse entretient de bonnes relations avec les Etats fournisseurs d'artillerie, (France, Allemagne, Grande-Bretagne et Suède), qui répondent d'une manière satisfaisante à ses besoins limités. La nécessité de réaliser dans le pays des armes lourdes n'apparaît qu'au milieu des années 1930, avec l'urgent besoin de réarmement et l'interruption des livraisons étrangères.

Face aux difficultés de défendre un petit pays, les militaires suisses renoncent parfois aux solutions techniques au profit d'organisations originales. Ainsi le Réduit national entre 1940 et 1944, qui vise à annuler la supériorité allemande en matière de mobilité, de puissance de feu, de protection et de conduite; ou la défense combinée de l'Armée 61, qui tend à user un adversaire dans la profondeur du plateau avec une armée nombreuse richement dotée en moyens antichars. Ces solutions se révèlent durables et moins coûteuses que celle préconisée dans les années 1950 par les «mobiles», qui réclamaient 1000 chars et 1000 avions.

Entreprises privées et régies fédérales

La politique de sécurité et de défense d'un petit Etat, sa politique d'armement peuvent-elles être indépendantes et autonomes? Dans le domaine de l'autarcie, la création de l'Etat fédératif joue un rôle au moins aussi grand que la politique de neutralité.

Une industrie d'armement naît dans les années 1850 avec la



L'acquisition de matériel de guerre au centre de trois groupes de pression.

création des premiers ateliers fédéraux. Hormis la production de poudre, régale de la Confédération, la fabrication d'armes et, en grande partie, de munitions, reste l'affaire de l'industrie privée. L'Etat fédéral ne dispose pas des moyens de mettre en place les infrastructures nécessaires. Ce système libéral est remis en cause après les mobilisations de 1870/71 qui révèlent les insuffisances quantitatives et qualitatives de ce système de production, qui débouche sur la création des principales régies fédérales. Le Service technique militaire assume dès lors l'organisation de la production d'armes et d'équipements. Jusqu'en 1915, les entreprises privées fabriquent en principe des pièces détachées, les régies procèdent à l'assemblage et au montage final.

Cet équilibre, rompu pendant la Première Guerre mondiale, oblige les régies à augmenter leur main-d'œuvre et à diversifier leurs tâches. Les entreprises

publiques, durant l'entre-deux-guerres, dominent les fabricants privés, leur font concurrence, produisent, assemblent leurs systèmes et rejettent souvent les systèmes offerts par l'industrie, même quand ils sont meilleurs. Avant 1939, SIG de Neuhausen démontre sa capacité à produire des armes automatiques modernes, mais le Service technique militaire retient l'offre de la W+F, basée sur des mécanismes obsolètes datant du début du siècle.

Durant la Seconde Guerre mondiale, l'autosuffisance devient une nécessité absolue, institutionnalisée avec le plan de réarmement de 1951. La politique industrielle du Service technique militaire, fondée sur un horizon de dix à quinze ans entre la définition du besoin et la livraison du matériel, recherche la continuité et le remplissage optimal des plans de charge des régies fédérales. Les critères de préférence favorisent les matériels développés par les

régies, ceux de l'industrie privée suisse ou, au minimum, une forte participation de firmes nationales. L'Etat-major général et les militaires recherchent les matériels les moins onéreux et aux performances les plus élevées. Les chefs d'arme, les commandants de Grandes unités, les sociétés paramilitaires exercent également leur influence, parfois contradictoires.

Cette politique du Service technique militaire s'avère un échec au début des années 1960, sous l'effet de contradictions internes, de charges financières insupportables, de critiques au sein du Département militaire fédéral, d'interventions condamnant les performances et la concurrence déloyale des régies fédérales. Ce contexte donne un nouvel élan à l'industrie privée, qui sort des matériels plus avancés que les entreprises étatisées. La tendance débouche au début des années 1990 sur la privatisation des régies fédérales.

Le Service technique militaire et l'Intendance du matériel de guerre

Le Service technique militaire², directement subordonné depuis 1907 au chef du Département militaire fédéral comme l'Etat-major général, est responsable du choix, de l'acquisition des armements et des équipements, de leur adaptation aux besoins suisses (*helvétisation*), des contrôles à la réception, de leur fabrication quand elle s'ef-

fectue dans les régies fédérales et, si nécessaire, de leur *retrofit*. Dès 1915, il fait à maintes reprises l'objet de critiques virulentes des aviateurs, qui l'accusent de se montrer incapable de choisir et de fabriquer à la K+W de Thoune des avions convenables, de l'Etat-major général, du Parlement, des médias et de l'opinion publique. Dans les années 1960, le chef d'arme des troupes mécanisées et légères déclare que le char suisse, construit à la K+W, est inapte au combat si les défauts de l'engin ne sont pas éliminés.

L'Intendance du matériel de guerre³ assume l'entreposage des armements et des équipements, leur entretien et leur remise à la troupe. Dans ses arsenaux, ses parcs automobiles et ses ateliers, elle emploie une main-d'œuvre nombreuse mais peu qualifiée dans des régions rurales et défavorisées, choisies en fonction d'accès aux réseaux routiers ou ferroviaires et de leur proximité des secteurs de mobilisation. Les mesures de rationalisation et de réduction de l'Intendance du matériel de guerre se heurtent toujours à de vives résistances, en particulier du Parlement et de l'opinion publique, un soutien dont ne bénéficie pas le Service technique militaire qui ne pèse pas aussi lourd sur le marché de l'emploi et dont les ateliers se trouvent concentrés dans l'Oberland bernois et dans le nord-est de la Suisse. Avec l'Armée XXI, la Base logistique de l'armée, nouvelle appellation de l'Intendance

du matériel de guerre, va perdre trois mille emplois en dix ans !

Le mythe de l'indépendance

En ce qui concerne les armements, on peut dire que la Suisse reste indépendante entre 1860 et 1915, dans la mesure où les acquisitions à l'étranger n'impliquent pour elle ni contraintes, ni limitations de sa politique ou de sa défense. L'Allemagne n'exerce pas sur elle une influence déterminante, même si la plupart des canons qui équipent son armée proviennent de chez Krupp. Le contexte libéral du XIX^e siècle permet, également en temps de guerre, de s'approvisionner sans grandes difficultés. L'interruption des livraisons allemandes en 1915 révèle brutalement la dépendance de l'armée suisse en ce qui concerne les armes lourdes et automatiques. La Confédération reste encore indépendante dans la fabrication des fusils. L'aviation et les transmissions sans fil montrent les limites d'une politique libérale «sur étagère».

Durant l'entre-deux-guerres, de grands efforts sont consentis pour combler les retards et diversifier la production nationale, particulièrement à la W+F de Berne et à la K+W de Thoune. Durant la Seconde Guerre mondiale, la Suisse jouit d'une indépendance relative dans la production d'armes automatiques et antichars, de pièces légères de DCA et d'artillerie,

² Il s'appelle Groupement de l'armement depuis 1968, puis Armasuisse.

³ Dans l'Armée 95, l'Office fédéral des exploitations des Forces terrestres, aujourd'hui, la Base logistique de l'armée (BLA).

mais elle dépend de l'étranger pour les véhicules blindés, les avions, les transmissions et la guerre électronique.

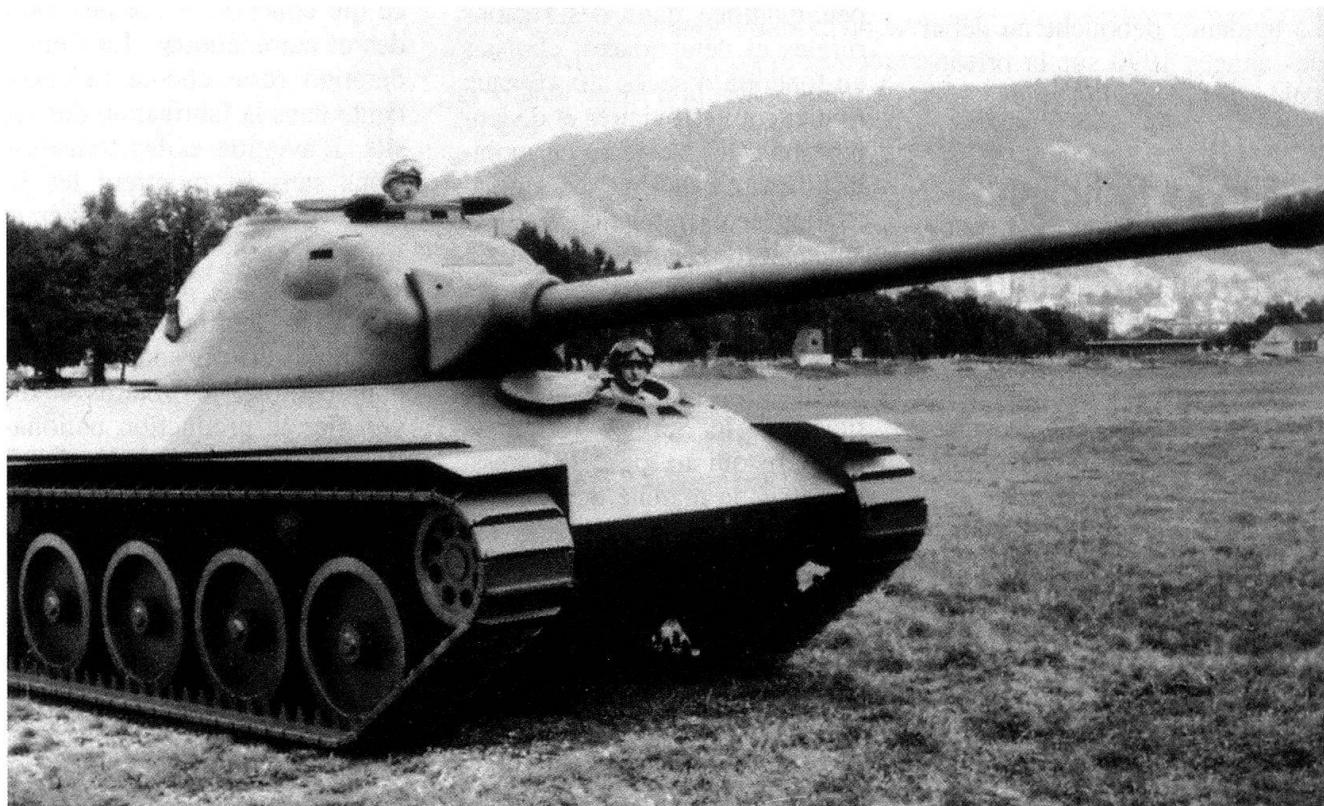
Dans les années 1950 et 1960, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne livrent en priorité des armements à leurs alliés et non aux neutres. L'industrie suisse d'armement prend une ampleur considérable, la part des acquisitions à l'étranger étant aussi réduite que possible. Le coût prohibitif de cette autarcie oblige les entreprises privées ou les régies de trouver des synergies ou d'exporter une partie de la production. Dans les domaines des avions à réaction, des chars, du matériel électronique il existe, quoiqu'on dise, une certaine dépendance par rapport à l'OTAN: le

chasseur-bombardier *P-16*, le *Char 61* et *68* sont réalisés en tenant compte des normes de l'Alliance.

C'est à cette époque qu'est révélée l'inexpérience des constructeurs publics et privés. Le *P-16* est victime de défauts de jeunesse, les chars suisses sont minés de défauts, avant que Contraves n'y remédie. La K+W de Thoune, maître d'ouvrage, s'est inspirée du *M-48* américain, le moteur principal n'est pas celui développé par Saurer mais celui du *Leopard-1* construit sous licence, le canon de 10,5 cm est d'origine britannique, le stabilisateur vient de la firme français SAMM. Et pourtant le *Char 61* s'avère moins performant que le *Centurion*, conçu à la fin des années 1940...

A cause de lois de plus en plus restrictives sur les exportations d'armements, Hispano-Suiza, Tavaro, Oerlikon, Moewag, Pilatus et SIG délocalisent leur production. Les deux premières finissant par faire faillite. La globalisation du marché des armes, à la fin des années 1980, amène plusieurs entreprises à abandonner cette activité, à céder ce secteur ou à être rachetées par des firmes étrangères. D'autres se retranchent dans un marché de niches, ce qui les incite à la coopération internationale et à l'exportation.

Pour les entreprises suisses publiques ou privées, il s'avère plus facile de poursuivre l'essor d'une technologie maîtrisée que de lancer de nouveaux programmes de recherches, ce qui



Maquette du KW-30 (développement du Char suisse).



Le Char 61 avec son canon coaxial de 20 mm.

tend à renforcer et à concentrer le savoir-faire autour de quelques noyaux de compétences: armes légères, charges creuses, systèmes de canons de DCA, cryptologie, adaptation et rétrosfits de systèmes d'arme, simulation.

En guise de bilan

L'analyse de la période 1850-1990 montre qu'en Suisse, seul un système mixte de régies publiques et d'entreprises privées s'avère financièrement supportable et suffisamment souple pour garantir un potentiel d'innovation. La capacité industrielle influence grandement l'équipement de l'armée, voire sa doctrine. En d'autres termes, l'offre semble générer la demande.

Une comparaison de la politique d'armement de la Suisse à

celle de ses voisins européens fait apparaître une cohérence et une continuité, dont la vision s'étend à l'horizon d'une trentaine d'années. Cela s'explique par la division des tâches à l'intérieur de l'administration militaire, l'autonomie du Service technique militaire, la stabilité politique et l'unanimité jusqu'en 1990 des partis bourgeois sur les questions de défense. La continuité a permis de maintenir une industrie de défense et une main-d'œuvre qualifiée nécessaires à une défense autonome du pays pendant une période limitée, bien que, dans le domaine de la haute technologie et de l'apport de savoir-faire, l'aide de l'Etat fédéral apparaît indirect, sporadique et d'autant plus fragile que le Service technique militaire se trouve sous le feu de la critique et des réformes à répétition entre 1937

et 1991. Les régies fédérales sont aujourd'hui regroupées en une holding, RUAG, ouverte aux capitaux étrangers. Certaines parties rentables pourraient être privatisées ou vendues à des tiers, les autres n'ayant d'autre choix que de disparaître ou de rester en main de l'Etat, éventuellement à nouveau fusionnées avec Armasuisse, les arsenaux, les parcs automobiles ou la Base logistique de l'armée...

Les noyaux de compétence, élaborés principalement en réponse à la menace de la Seconde Guerre mondiale et partiellement adaptés après 1945, ont perdu beaucoup de leur importance depuis la Révolution dans les affaires militaires des années 1990.

H. W.